

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE
SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

(/ ISAA :

SECRET n° 07/785 DU 30/12/87, J...
/NTSSJ.DGFP.DGPECE. SAV,
portant titre de Directeur et nomination de
Madame FANKOUSSO Léontine Blandine, Profes-
seur de Lycée Stagiaire des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des services
Sociaux (Enseignement Technique) de la Répu-
blique Populaire du Congo au titre de l'an-
née 1987.

/// LE PREMIER MINISTRE,

(/u la Constitution du 8 juillet 1979 ;
(/u la loi n° 026/84 du 7.12.1984 portant ratification de
l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/430/TF du 0.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires des cadres de la République Popu-
laire du Congo ;
(/u le décret n° 62/407/TF du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962
portant statut général des Fonctionnaires de la République Populaire
du Congo ;
(/u le décret n° 62/498/TF du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/84/TF-BE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que
doivent subir les Fonctionnaires stagiaires en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 64/465/TF-BE du 22.5.1964 fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire
du Congo ;
(/u le décret n° 65/470/TF-BE du 25.6.1965 réglant
l'avancement des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/304/TF-BE du 30.8.1967 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement
Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19,
20 et 21 du décret n° 64/465/TF-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/498/TF du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des Fonctionnaires des cadres de la Républi-
que Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 87/431 du 30.03.1987 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 87/432 du 30.03.1987 portant organisa-
tion des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux nominations, avancements
et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 86/877 du 18.7.1986 sur la prise d'effet
des avancements et reclassements ;
(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.1988 fixant le règlement
sur la solde des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo ;
(/u le procès-verbal de la Commission Administrative
Territoriale d'avancement réunie à Brazzaville en date du 22 Mai 1987.

SECRET :

Murais

ARTICLE 1ER : M. MAKOUNDOU (Léontine-Blandine), Professeur de Lycée stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie J des services sociaux (Enseignement Technique) en service à Brazzaville, est titularisée au titre de l'année 1987 et nommée au 1^{er} échelon de son grade pour compter du 13 (2) 1987 indice 830 ACC= vésant.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions du décret n° 86/877 du 18 (7) 1986, susvisé cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée sera antéregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.

Brazzaville, le 30 DECEMBRE 1987

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE GARDE DES Sceaux, MINISTRE
DU TRAVAIL DE LA SECURITE SO-
CIALE ET DE LA JUSTICE

Ministre

[Signature]

Commandant Dieudonné KIMPEBE.-

Ange Edouard FOUNGUL.-

AMLIATIONS :

DGFP	2
MESSCA/CAB	2
D.G.R.	2
D.F.E.	2
B/SOLDE	2
B/COURRIER	5
TRESOR	2
DGES	2
FETRASSEIC	2
JOREC	2
DRES	2
DOSSIER/DPAA	1
DOSSIER/DGFP	1
INTERESSEE	1
BST/DGFC	2